

 ESSECT جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

[Total]

[Total]

Calendrier des Devoirs Surveillés1 du 1^{er} semestre

1^{ERE} ANNEE LICENCE Business Computing

Voir affichage	1ERE ANNEE LICENCE Business Computing(E+B)
	Français pro1
	Etudier à l'université
	Compétences Numériques

Extrait du Règlement des Examens :

- 1. Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- 2. Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.**
(Sans insister) ;
- 3. Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;**
- 4. La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 ESSECT جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

DEVOIR surveillé1 : Compétences Numériques

1^{ère} E-B

Date	Horaire	Groupe	Salle
Samedi 21/11/2026	9H10-10H15	1	B2
Vendredi 20/11/2026	8H00-9H05	2	CC2
Samedi 21/11/2026	8H00-9H05	3	B2
	13H20-14H25	4	B2
Vendredi 20/11/2026	9H10-10H15	5	CC2
Samedi 21/11/2026	11H20-12H25	6	B2

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen : l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen. (Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.

 ESSECT جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

[Total]

[Total]

DEVOIR surveillé1 : Etudier à l'université

1^{ère} E-B

Date	Horaire	Groupe	Salle
------	---------	--------	-------

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.**
(Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;**
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 ESSECT Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

Mercredi 11/11/2026	11H20-12H05	1	0.13
	12H10-12H55	2	0.13
Mardi 10/11/2026	14H55-15H40	3	2.4
	15H45-16H30	4	2.4
Mercredi 11/11/2026	13H15-14H00	5	2.9
	14H05-14H50	6	2.9

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen** : l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.**
(Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;**
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 ESSECT Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

DEVOIR surveillé1 : Français pro1

1^{ère} E-B

<i>Date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Groupe</i>	<i>Salle</i>
Mardi 10/11/2026	9H40-10H25	1	0.7
	10H30-11H15	2	0.7
Vendredi 13/11/2026	14H55-15H40	3	1.10
	15H45-16H30	4	1.10
Lundi 09/11/2026	13H15-14H00	5	1.9
	14H05-14H50	6	1.9

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.**
(Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;**
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 ESSECT Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

[Total]

[Total]

Calendrier des Devoirs Surveillés1 *du 1^{er} semestre*

1^{ERE} ANNEE LICENCE Sciences Economie

	1ERE ANNEE LICENCE Economie
	Introduction au droit
Voir affichage	Etudier à l'université

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.** (Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après** le passage du tiers de l'épreuve soit **40mn** ;
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 ESSECT Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

[Total]

	Français pro1
	Digital skills for Economics

[Total]

DEVOIR surveillé1 : Français pro1

1^{ère} LE

<i>Date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Groupe</i>	<i>Salle</i>
MARDI 10/11/2026	13H15-14H00	1	0.9
	14H05-14H50	2	0.9
LUNDI 09/11/2026	9H40-10H25	3	2.9
	10H30-11H15	4	2.9
MARDI 10/11/2026	13H15-14H00	5	1.13

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.** (Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;**
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 ESSECT جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

	14H05-14H50	6	1.13
MERCREDI 11/11/2026	13H15-14H00	7	0.14
	14H05-14H50	8	0.14
LUNDI 09/11/2026	11H20-12H05	9	0.5
	12H10-12H55	10	0.5
MARDI 10/11/2026	11H20-12H05	11	CC3
	12H10-12H55	12	CC3

DEVOIR surveillé1 : Introduction au droit

1^{ère} LE

Date	Horaire	Groupe	Salle
LUNDI 09/11/2026	9H40-10H25	1	2.1
	10H30-11H15	2	2.1
	8H00-8H45	3	2.1
	8H50-9H35	4	2.1

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.** (Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;**
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

	8H00-8H45	5	2.2
	8H50-9H35	6	2.2
MARDI 10/11/2026	8H00-8H45	7	2.1
	8H50-9H35	8	2.1
VENDREDI 13/11/2026	13H15-14H00	9	0.2
	14H05-14H50	10	0.2
JEUDI 12/11/2026	13H15-14H00	11	A1
	14H05-14H50	12	A1

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.**
(Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après** le passage du tiers de l'épreuve soit **40mn** ;
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

[Total]

[Total]

DEVOIR surveillé1 : Etudier à l'université

1^{ère} LE

Date	Horaire	Groupe	Salle
MARDI 10/11/2026	8H00-8H45	1	A1
	8H50-9H35	2	A1
MERCREDI 11/11/2026	9H40-10H25	3	0.12
	10H30-11H15	4	0.12
MARDI 10/11/2026	9H40-10H25	5	A1
	10H30-11H15	6	A1
	11H20-12H05	7	1.5

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen** : l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.**
(Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;**
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 ESSECT جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

MERCREDI 11/11/2026	12H10-12H55	8	1.5
	13H15-14H00	9	A1
	14H05-14H50	10	A1
	8H00-8H45	11	CC3
	8H50-9H35	12	CC3

DEVOIR surveillé1 : Digital skills for Economics

1^{ère} LE

Date	Horaire	Groupe	Salle
SAMEDI 14/11/2026	8H00-9H05	1	B2
	9H10-10H15	2	B2
	11H20-12H25	3	B2
	11H20-12H25	4	CC2
	9H40-10H45	5	CC2
	10H20-11H25	6	B2
JEUDI 12/11/2026	10H20-11H25	7	CC1
SAMEDI 14/11/2026	12H30-13H35	8	B2

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.** (Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;**
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

JEUDI 12/11/2026	9H10-10H15	9	CC1
SAMEDI 14/11/2026	13H35-14H40	10	B2
JEUDI 12/11/2026	11H20-12H25	11	CC1
	8H00-9H05	12	CC1

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.**
(Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après** le passage du tiers de l'épreuve soit **40mn** ;
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 ESSECT جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

[Total]

[Total]

Calendrier des Devoirs Surveillés1 *du 1^{er} semestre*

1^{ERE} ANNEE LICENCE Sciences Gestion

	1ERE ANNEE LICENCE Gestion
Voir affichage	Outils numériques et data literacy
	Etudier à l'université
	Français pro1

Extrait du Règlement des Examens :

1. Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen : l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
2. Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen. (Sans insister) ;
3. Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit **40mn** ;
4. La possession des Téléphones portables durant les épreuves est **Strictement Interdite**.

 Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

[Total]

[Total]

DEVOIR surveillé1 : Outils numériques et data literacy

1^{ère} LG

Date	Horaire	Groupe	Salle
SAMEDI 07/11/2026	8H00-9H05	1	CC2
SAMEDI 07/11/2026	8H00-9H05	2	B2
Jeudi 05/11/2026	8H00-9H05	3	CC2
SAMEDI 07/11/2026	9H10-10H15	4	B2
SAMEDI 07/11/2026	10H20-11H25	5	B2
SAMEDI 07/11/2026	11H30-12H35	6	B2
Mardi 03/11/2026	9H40-10H45	7	B2
SAMEDI 07/11/2026	12H40-13H45	8	B2
Jeudi 05/11/2026	9H10-10H15	9	CC2
Mardi 03/11/2026	8H00-9H05	10	B2
SAMEDI 07/11/2026	13H50-14H55	11	B2

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen : l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen. (Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.

 Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

SAMEDI 07/11/2026	9H10-10H15	12	CC2
-------------------	------------	----	-----

DEVOIR surveillé1 : Etudier à l'université

1^{ère} LG

<i>Date</i>	<i>Horaire</i>	<i>Groupe</i>	<i>Salle</i>
MERCREDI 11/11/2026	8H00-8H45	1	1.9
	8H50-9H35	2	1.9
MARDI 10/11/2026	8H00-8H45	3	2.2
	8H50-9H35	4	2.2
MERCREDI 11/11/2026	8H00-8H45	5	2.6
	8H50-9H35	6	2.6
	9H40-10H25	7	2.9
	10H30-11H15	8	2.9
	13H15-14H00	9	0.4
	14H05-14H50	10	0.4

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.** (Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après le passage du tiers de l'épreuve soit 40mn ;**
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

	14H55-15H40	11	0.4
	15H45-16H30	12	0.4

DEVOIR surveillé1 : Français pro1

1^{ère} LG

Date	Horaire	Groupe	Salle
MERCREDI 11/11/2026	11H20-12H05	1	2.1
	12H10-12H55	2	2.1
MARDI 10/11/2026	14H55-15H40	3	0.14
	15H45-16H30	4	0.14
	13H15-14H00	5	0.5
	14H05-14H50	6	0.5
VENDREDI 13/11/2026	11H20-12H05	7	0.9B
	12H10-12H55	8	0.9B

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.** (Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après** le passage du tiers de l'épreuve soit **40mn** ;
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 ESSECT جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

	13H15-14H00	9	2.7
	14H05-14H50	10	2.7
	13H15-14H00	11	1.8
	14H05-14H50	12	1.8

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen :** l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.**
(Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après** le passage du tiers de l'épreuve soit **40mn** ;
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**

 جامعة تونس Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de Tunis	ENREGISTREMENT	Identification	EN-SCL-015
		Révision	00
Année Universitaire : 2026/2027	Calendrier des examens DS1 2026-2027	Date de diffusion	22/5/2025
		Page	

[Total]

[Total]

Extrait du Règlement des Examens :

- Il est obligatoire de présenter la CIN et l'attestation d'inscription avant chaque épreuve d'examen** : l'étudiant qui ne présente pas CIN, n'est pas autorisé à passer l'examen ;
- Dépassé 15 minutes après le démarrage de l'épreuve, l'étudiant n'a plus le droit d'accéder à la salle d'examen.**
(Sans insister) ;
- Les étudiants ne sont autorisés à quitter les salles d'examens qu'après** le passage du tiers de l'épreuve soit **40mn** ;
- La possession des Téléphones portables durant les épreuves est Strictement Interdite.**